

2K DISTRIBUTION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 24 RUE NORMANDIE NIEMEN 38130 ECHIROLLES
949 598 767 RCS GRENOBLE
La (« **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 17-11-2025

.../

DOUZIEME DECISION

L'Associé unique décide, sous réserve et à compter de l'acquisition du fonds de commerce sis à ECHIROLLES (38130) 24 rue Normandie Niémen, d'insérer un préambule aux statuts rédigé comme suit :

« PREAMBULE :

Le fonds de commerce objet de l'exploitation de la présente société appartenait à la société CARREFOUR PROXIMITE FRACE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 47.547.008 €, dont le siège social est à MONDEVILLE (14120) Z.I Route de Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 345 130 488, qui l'a créé en date du 09/12/2020 et qui le cède à la société 2K DISTRIBUTION en vue de son exploitation. »

TREIZIEME DECISION

L'Associé unique décide, sous réserve et à compter de l'acquisition du fonds de commerce sis à ECHIROLLES (38130) 24 rue Normandie Niémen, de modifier l'objet de la Société et en conséquence de modifier la rédaction de l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet :

*L'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché, situé à **ECHIROLLES (38130), 24, Rue Normandie Niémen**, sous l enseigne « **CARREFOUR CITY** » ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre.*

Et à titre accessoire, la fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférentes ; l'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur ; et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué. »

QUATORZIEME DECISION

L'Associé unique décide, sous réserve et à compter de l'acquisition du fonds de commerce sis à ECHIROLLES (38130) 24 rue Normandie Niémen, de modifier le troisième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société de la manière suivante :

« **ARTICLE 15 – POUVOIRS DES GERANTS**

(...)

« Toutefois, à titre de règlement intérieur, il est convenu que la gérance ne pourra, sans y être autorisée par une décision des associés représentant plus des $\frac{3}{4}$ des parts sociales, contracter des emprunts autres que les crédits bancaires de trésorerie (facilités de caisse, découverts), effectuer des achats, échanges et ventes d'immeuble ou de fonds de commerce, autoriser la mise en location-gérance en tout ou partie du fonds de commerce notamment celui de **ECHIROLLES (38130), 24, Rue Normandie Niémen**, propriété de la présente Société, modifier l'enseigne de ce fonds, modifier les conditions du ou des baux des locaux d'exploitation, donner ou accepter congé, résilier le ou les baux des locaux d'exploitation, accepter ou transiger une indemnité d'éviction, renouveler, prendre à bail, constituer des hypothèques ou des nantissements, participer à la fondation de Société et effectuer tous apports à des Sociétés constituées ou à constituer ou prendre des intérêts dans des Sociétés ayant ou non le même objet social. »

Le reste de l'article reste inchangé.

QUINZIEME DECISION

L'Associé unique décide, sous réserve et à compter de l'acquisition du fonds de commerce sis à ECHIROLLES (38130) 24 rue Normandie Niémen, de réduire la durée de la Société pour la ramener de 99 ans à 32 ans, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante :

« ARTICLE 5 - DUREE

*La durée de la Société est fixée à **32 années** à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée et de prorogation prévus aux présents statuts. ».*

.../

DIX-SEPTIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs à tout porteur de l'original à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Certifié conforme
M. Yidhir KERNOU
Gérant Associé

DocuSigned by:

96FE5F30E30C472...